

Séance du 17 février 2020

Défense, critique et déclin de la divination dans la Rome antique

Michel GAYRAUD

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

MOTS CLÉS :

Haruspices, augures, oracles, stoïcisme, épicurisme, Nouvelle Académie, Cicéron, liberté humaine, persécutions.

RÉSUMÉ :

L'idée que l'esprit humain pouvait anticiper l'avenir par une forme de savoir autre que la prévision rationnelle était répandue dans l'opinion et défendue par les Stoïciens. En revanche, elle était réprouvée par les Epicuriens et les disciples de Platon (Nouvelle Académie). Cicéron dans son traité « Sur la divination » a soutenu une thèse intermédiaire. Il condamnait toute forme de divination sauf la divination officielle des augures qui garantissaient les intérêts majeurs de l'État. Les haruspices furent condamnés au IV^e siècle par les empereurs chrétiens.

La divination est la prédiction d'événements considérés comme fortuits, bons ou mauvais. Elle rassemble les méthodes transmises par les dieux qui permettent de savoir tout ce qui échappe aux modes ordinaires de la connaissance. Très répandue dans l'ensemble du monde antique, son existence à Rome remonte aux origines mêmes de la cité puisque, selon la tradition, Romulus a pris les auspices pour fonder Rome. Il a délimité avec son bâton sacré, le *lituus*, la région du ciel dans laquelle il allait observer le vol des oiseaux et en déduire un présage favorable. Par la suite, lorsque Rome fut gouvernée par des rois étrusques, la divination s'imposa parce que les Étrusques étaient considérés comme des interprètes expérimentés de toutes sortes de présages.

On a coutume de distinguer deux sortes de divination : la divination inspirée et la divination technique. La première est celle qui procède de l'exaltation de l'esprit par une divinité. Ce sont par exemple les paroles prononcées au hasard qui prennent un sens particulier ignoré de celui qui les a dites, les révélations reçues dans les rêves, les prédictions faites par des prêtresses rendant des oracles dont la plus célèbre à Rome fut la Sibylle de Cumès. La divination technique fait appel à des pratiques codifiées et demande une interprétation par des praticiens spécialistes des signes envoyés par les dieux. Ce sont les haruspices qui interprètent les entrailles des animaux sacrifiés, et les augures qui observent le vol et le cri des oiseaux.

La question de fond est de savoir si dans l'antiquité romaine on pensait que l'esprit humain pouvait anticiper l'avenir par une forme de savoir autre que la prévision rationnelle fondée sur la causalité. Sur ce sujet les sources de langue grecque ou latine, pour ou contre la divination, sont nombreuses. Mais l'ouvrage fondamental est le traité « Sur la divination » (*De divinatione*), écrit par Cicéron en 44 av. J. C peu après la mort de César. L'ouvrage est composé en deux livres de dialogues entre Cicéron et son frère Quintus qui fut gouverneur de la province d'Asie de 61 à 58. Dans le premier, Quintus

examine les diverses formes de divination avec de nombreux exemples pour en montrer la réalité et l'exactitude. Le second livre est la partie personnelle de Cicéron qui se livre à une critique systématique de tous les types de divination : il y voit une suite de superstitions, marquées d'obscurantisme, d'excès de dévotion, de peur des dieux et de la hantise des signes néfastes. Mais il en distingue nettement la religion qui n'est pas la superstition et qui est nécessaire socialement et politiquement pour la conservation de la République. Il tente donc une rationalisation, mais il accepte la divination officielle des augures qui repose sur l'interprétation de livres et de signes par des prêtres techniciens.

On peut donc considérer tour à tour les divers points de vue sur cette question : ceux qui défendent la justesse de la divination, puis ceux qui la critiquent pour aboutir en fin de compte à son déclin.

1. La défense de la divination

1.1. L'opinion courante. Le bon sens populaire développe trois arguments

1.1.1. *Le consentement universel*

Tous les peuples croient en la divination et lui font une place. On ne peut donc pas mettre en doute le bienfondé d'une opinion aussi répandue. Les Assyriens et les Égyptiens avaient leurs astrologues, les Grecs leurs oracles. Chaque peuple a eu sa méthode, mais de plus la divination est admise par les plus grands hommes, philosophes et poètes. Même les Barbares, comme les Gaulois ou les Perses, ont eu leurs spécialistes, différents selon la nature du pays ou le mode de vie.

1.1.2. *L'existence des dieux*

Il y a une divination parce qu'il y a des dieux qui prennent soin des affaires humaines. Il ne faut donc pas mépriser les signes que donnent les dieux : n'y pas croire, c'est être impie. La divination consiste donc à connaître les moyens dont disposent les dieux pour faire connaître aux hommes ce qu'ils savent de leur avenir. Aux hommes de saisir les signes envoyés par les dieux. La démarche divinatoire romaine vient de l'homme et non des dieux. Le Romain reste donc libre. C'est le sens du mot *religio*. *Religio* c'est à la fois une attention scrupuleuse aux signes divins dans une attitude d'écoute et en même temps un souci porté à l'accomplissement d'actes qui manifestent la *pietas*. L'attitude religieuse c'est pour un Romain comprendre la volonté des dieux pour mieux diriger son action.

1.1.3. *L'observation*

À la base de la divination, il y a l'observation qui est née au fil du temps. Les hommes ont constaté par expérience que tel événement était le plus souvent précédé de tel signe. La divination repose donc sur des observations accumulées et transmises de génération en génération. Il suffit, par conséquent, pour prouver la divination qu'une seule fois une chose a été prédite et qu'elle se répète. On ne peut pas expliquer la floraison des arbres ou l'attraction de l'aimant, et pourtant on ne peut pas les nier. Il en est de même pour la divination. Si un événement a été prédit de manière à échoir le moment venu, tout le monde doit convenir que la divination existe.

Cette divination qui repose sur des observations accumulées, ressemble donc à la médecine empirique. De même qu'il y a des patients qui ne guérissent pas, de même il peut y avoir des prédictions qui ne se réalisent pas. Ce sont des erreurs qu'il faut mettre sur le compte de « devins » incompetents, de même qu'en médecine la faute n'est pas au médecin mais au malade qui n'a pas observé correctement la prescription.

1.2. Les philosophes.

Ce sont les Stoïciens qui ont cherché à fonder rationnellement la divination. Selon leur doctrine, toutes les parties du monde sont organisées par un souffle (*pneuma*) composé d'air et de feu. Ce souffle est à l'origine de la sympathie qui lie tous les éléments du cosmos et qui explique donc toutes les correspondances qu'on trouve entre les signes annonciateurs et les événements qu'ils produisent. Ainsi, le monde entier est-il organisé depuis le commencement de telle manière que certains signes sont avant-coureurs de certains événements. Sénèque écrit : « Tout ce qui arrive est le signe d'un événement futur » (Quest. nat. II, 32), ou comme le dit Quintus dans le *De divinatione* (I, 125) : « Il n'est rien arrivé qui ne devait arriver, et il n'arrivera rien dont la nature ne contienne pas les causes qui le produisent », ou encore au I, 128 : « De même que dans les semences résident en puissance les choses qui naissent, de même dans les causes sont cachés les événements futurs ». Et Marc-Aurèle dans ses *Pensées pour moi-même* (VII, 9) : « Toutes les choses sont entrelacées les unes aux autres ; leur enchaînement est saint, et presque aucune n'est étrangère à l'autre, car elles ont été ordonnées ensemble, et contribuent ensemble à l'ordonnance du même monde ». C'est la doctrine de la sympathie universelle. Ce schéma permet aux Stoïciens de construire un modèle épistémologique pour la divination puisqu'il y a une correspondance objective entre le présage et ce qu'il annonce, mais il exclut toute intervention divine au coup par coup.

En même temps le stoïcisme maintient la liberté de l'homme car il est maître de la manière dont il accueille les événements. Ainsi que le dit Epictète, né vers 50 av. J. C, dans son *Manuel* (18) : « Tous les présages sont favorables si je veux qu'ils le soient. Quel que soit l'événement qui résulte de ces présages, il dépend de moi d'en tirer profit ». Par conséquent le stoïcien ne se résigne pas. Il distingue ce qui dépend de nous et ce qui n'en dépend pas. De là découle la position positive des Stoïciens sur le suicide. C'est l'acte de la plus haute vertu pour l'homme libre, l'affirmation d'une liberté individuelle assumée, l'apothéose qui délivre l'homme de toute servitude. Le suicide par section des veines est de ce point de vue la plus belle manière de se donner la mort puisque celle-ci vient lentement et qu'elle peut être savourée avec dignité. Ainsi moururent Sénèque, après une tentative de suicide par le poison, et Pétrone qui se fit ouvrir les veines en deux temps pour savourer une ultime émotion.

2. La critique de la divination

La critique de la divination a commencé de bonne heure. Dès l'époque grecque on en trouve des traces chez Euripide, Thucydide, dans le Corpus hippocratique, et surtout chez Epicure pour qui les dieux ne s'occupent pas des hommes. À l'époque romaine, outre Cicéron, on peut citer le poète Ennius ou plus tard Aulu Gelle dans *Les Nuits Attiques*. Mais il n'y a pas seulement la critique développée par les philosophes. Dans la vie courante aussi s'insinue la méfiance.

2.1. La méfiance populaire

Le peuple se méfiait surtout des charlatans, en particulier des haruspices privés. Caton l'Ancien disait que deux haruspices ne pouvaient se rencontrer sans rire et déconseillait à sa femme de consulter un haruspice ou un devin. Même les autorités faisaient preuve de méfiance à l'égard des avertissements divins. Par exemple, lors de l'affaire des Bacchanales en 186 av. J. C, le Sénat fit rechercher et brûler les recueils de prophéties. En 133, Scipion Emilien, arrivant au camp de Numance, en chassa les devins.

Les poètes satiriques, comme Juvénal et Martial, s'en prennent à eux souvent parce que les haruspices privés sont impliqués dans des affaires d'héritage ou de testament, les succès amoureux, les victoires dans les concours. Comme par exemple la femme de la satire VI de Juvénal (v. 385 et suiv.) qui veut savoir si son amant gagnera la couronne des Jeux Capitolins, et dont Juvénal se moque en disant que si l'haruspice attend une réponse qui tardera, car les dieux n'ont pas de temps à perdre, il finira par avoir des varices.

C'est au théâtre que le déchiffrement des signes sous toutes leurs formes donnait lieu à des situations comiques. Dans « Les Ménechmes » de Plaute, on assiste à un déchiffrement par l'odorat. L'un des Ménechmes demande à un parasite s'il peut deviner à l'odeur ce qu'il en est d'un manteau qu'il lui tend. Le parasite se fait fort de trouver, renifle le manteau et affirme rivaliser avec les devins. Sa réponse est lapidaire : « *Furtum, scortum, prandium* », c'est-à-dire « Vol, fille, déjeuner », parole qui est confirmée par Ménechme puisqu'il a volé le manteau à sa femme, qu'il le destine à une prostituée avec laquelle il entend faire bombance. C'est évidemment une divination fantaisiste.

2.2. La critique philosophique

2.2.1. Les *Épicuriens* ont formulé la critique la plus radicale.

Contrairement aux Stoïciens, tout en admettant l'existence des dieux, Épicure niait un gouvernement divin de l'Univers qui réglerait tout dans les moindres détails. Au contraire, il affranchissait les hommes de la crainte des dieux. Ceux-ci n'ont aucun souci des affaires humaines. La providence n'existe pas, les dieux sont étrangers au monde qu'ils n'ont pas créé et qu'ils ne gouvernent pas. Comment croire dans ces conditions qu'ils règlent les tonnerres, les éclairs, la foudre, le vol des oiseaux ? L'avenir, c'est ce qui sort de l'indétermination.

2.2.2. La *Nouvelle Académie*.

Ce nom désigne le renouveau de l'école de Platon, l'Académie, qui avait été fondée à Athènes vers 387 av. J. C. Ce renouveau avait été entrepris par Arcesilas à partir de 273 et continué par Carnéade (215 – 129). La Nouvelle Académie remettait en cause l'œuvre de Platon en développant des tendances sceptiques. Sur la divination, Platon n'avait eu d'estime que pour la divination inspirée à condition qu'elle soit contrôlée par la sagesse et la raison. À cette condition, elle pouvait être un moyen de communication entre les dieux et les hommes. Mais la Nouvelle Académie développait le scepticisme, tel Carnéade fondateur du probabilisme dont Cicéron s'est beaucoup inspiré. Selon Carnéade, il ne sert à rien de connaître l'avenir. Ou bien l'avenir est indéterminé, en butte au hasard, et dans ce cas la divination est impossible. Ou bien les événements sont déterminés à l'avance et donc inéluctables, et dans ce cas la divination est inutile puisqu'on ne peut rien changer. C'est un problème philosophique bien connu qui touche à la question de la liberté : si le destin existe, l'homme a-t-il une marge d'action, question reprise par Saint Augustin dans « La cité de Dieu », écrite après le sac de Rome de 410. Dans le livre 5, Augustin répond à l'opinion répandue selon laquelle l'Empire a vécu tant que les Romains ont cru dans leurs dieux. Augustin réplique que les dieux ne sont pour rien dans le destin de Rome : la croyance au destin nie la liberté de l'homme. La gloire de Rome vient de la vertu des Romains, et sa prise n'est qu'un événement lié à l'histoire humaine.

3. Cicéron

3.1. Cicéron dans le *De divinatione* a développé des arguments contre toutes les formes de divination pratiquées par les Anciens. Ni la divination déductive fondée sur l'interprétation des signes mantiques, ni la divination inspirée qui établirait un contact direct entre l'âme humaine et la pensée divine, ne permettent de connaître l'avenir. Cicéron n'épargne pas les formes officielles de la divination : les auspices ne sont pas des signes envoyés par Jupiter, les haruspices n'ont aucune compétence dans l'examen des entrailles, les Livres Sibyllins sont des faux. Deux points, en particulier, sont sévèrement critiqués :

- L'observation n'a pas de fondement solide puisque les règles d'interprétation divergent d'une contrée à l'autre, qu'elles ne sont pas vérifiées sur de longues périodes et qu'il n'y a pas de méthode rigoureuse d'observation. Les observations ne reposent sur aucune cause rationnelle. On ne peut pas dire que les tonnerres, les éclairs, le passage d'une étoile filante, une malformation des viscères sont des prodiges divins car rien ne peut se produire sans cause.
- La croyance dans l'intervention des dieux. La croyance dans l'intervention des dieux avilît l'image du divin. Des signes parfois contradictoires sont observés alors que les dieux devraient faire comprendre clairement les événements. Et il n'est pas digne d'eux d'intervenir dans chaque signe. Si la divination existait, alors elle mettrait les dieux au service des hommes. Admettre que les dieux sont à l'origine de la divination, c'est admettre aussi que les dieux peuvent se contredire et se servir d'intermédiaires médiocres. Tout cela n'est pas conforme à la majesté des dieux et donne une image indigne d'eux.

3.2. Pourtant Cicéron a été membre du collège des augures à partir de 53 ou 52 en remplacement de Crassus tué dans la guerre des Parthes (Plutarque, *Cic.* 36, 1). Il se montre très fier de son augurat et a pris ses fonctions très au sérieux. C'est parce qu'il est foncièrement conservateur. Il faut suivre les usages des ancêtres et conserver les coutumes. Lorsqu'un magistrat prend les auspices, ce n'est pas pour consulter les dieux sur l'entreprise projetée, c'est une opération politique essentielle à la bonne marche de l'État. Si le peuple croit que les auspices sont des signes divins, il faut respecter ses convictions. Car c'est pour le bien des institutions et de l'État que le droit augural donne aux grands personnages de l'État un moyen de contrôle sur les assemblées populaires : il renforce le caractère aristocratique de la constitution romaine et permet d'interrompre la tenue d'une assemblée ou de casser une décision. C'est pourquoi la seule divination romaine défendue par Cicéron, c'est la divination officielle contrôlée par l'État. Lorsque la divination n'est pas contrôlée, elle peut apporter une caution aux tentatives révolutionnaires et présente donc une menace contre l'ordre établi. La position de Cicéron est donc ambiguë ou nuancée : il veut délivrer ses concitoyens de la crainte de présages qui asservissent l'homme, mais la consultation de la divination officielle doit être conservée parce qu'elle garantit les intérêts supérieurs de l'État. C'est un héritage qui assure la cohésion de la cité.

4. La fin de la divination

On peut distinguer une fin païenne et, à partir du IV^e siècle une fin chrétienne.

4.1. La fin païenne : le cas des oracles

Les oracles ont été de moins en moins consultés sous l'Empire romain. L'oracle d'Apollon à Delphes rend encore des oracles en prose jusque vers 100 ap. J. C puis

disparaît. Nombre d'oracles sont abandonnés et beaucoup même ne sont plus consultés. Les raisons en sont multiples. Selon Cicéron (*De div.* II, 115) c'est parce que plusieurs se sont révélés faux, n'ont été véridiques que par hasard, ont été trop obscurs ou même parce qu'ils ont été utilisés à des fins politiques. Démosthène déjà, trois cents ans avant Cicéron, avait dit que la Pythie « philippisait », c'est-à-dire prenait le parti de Philippe de Macédoine.

Cette question a été longuement traitée par Plutarque dans un discours intitulé « Sur la disparition des oracles » vers 90 ap. J. C. L'intérêt de ce texte est de résumer les diverses explications données par les philosophes. Pour le cynique Didyme, c'est la perversion morale des hommes qui est devenue telle que les dieux ne veulent plus répondre. Pour Ammonios, qui fut le maître de Plutarque, c'est la dépopulation car les consultants sont de moins en moins nombreux. Selon le Lacédémonien Cléonbrote, les oracles disparaissent parce que les démons, qui en assurent le fonctionnement, meurent ou émigrent dans un autre monde. Dans cette théorie, on voit que les dieux n'ont pas à descendre dans des pronostics de bas étage : c'est le travail de divinités intermédiaires. La thèse de Lamprias s'inspire d'Aristote : le fluide tellurique qui sort de terre et qui excite le souffle divinatoire est tari par des phénomènes géologiques comme les séismes. C'est à une théorie de ce type que Quintus, le frère de Cicéron, se reportait en disant : « Il est possible que le pouvoir de la terre qui d'un souffle divin ébranlait l'esprit de la Pythie, se soit épuisé d'ancienneté » (*De div.* I, 37-38).

On peut rapprocher de cela le célèbre oracle du Colosse de Memnon en Égypte près de Thèbes. Il s'agissait de la statue gigantesque d'Aménophis III, identifié à Memnon, fils de l'Aurore, tué lors de la guerre de Troie, qui retrouva la vie à l'aube et qui se mit à chanter. Cette statue rendait un son mélodieux au lever du jour qui passait pour un pronostic favorable. L'oracle est bien connu parce que l'empereur Hadrien, lors de son voyage en Égypte en 130 au cours duquel son favori Antinoüs se perdit dans les eaux du Nil, rendit visite au Colosse de Memnon. Celui-ci rendit un son aigu comme un instrument de cuivre, ainsi que l'affirme la poétesse Julia Balbilla qui était dans l'entourage de l'empereur. On l'interpréta comme la reconnaissance du pouvoir d'Hadrien. Ce passage de l'empereur suscita quelques temps un afflux de pèlerins qui venaient écouter l'oracle. Mais en réalité c'était l'action conjuguée de la rosée matinale et des rayons solaires sur la statue qui provoquait des vibrations ; elles disparurent lorsque soixante-dix ans plus tard Septime-Sévère fit restaurer la statue.

4.2. La fin chrétienne : le cas des haruspices

Critiqués de longue date, les haruspices se sont heurtés aux chrétiens à partir de la fin du III^e siècle. Cet affrontement s'est soldé par la disparition progressive des haruspices.

4.2.1. La critique théologique

Pour les chrétiens les haruspices sont des charlatans qui abusent de la crédulité populaire. La divination est l'œuvre des démons qui cherchent à tromper les hommes en inspirant des procédés mantiques. Saint Paul dans la Première Épître aux Corinthiens (10, 20) écrit : « Ce qu'on sacrifie aux dieux, c'est à des démons qu'on le sacrifie et à ce qui n'est pas Dieu. Or je ne veux pas que vous entriez en communion avec les démons ». Ce sont donc les démons qui confient aux animaux la préscience des événements futurs pour mener à l'impiété des esprits crédules. Ce ne sont pas les animaux qui sont capables de prédire par eux-mêmes. Tertullien dans son « Apologétique » et Origène dans le « Contre Celse » vont plus loin. Les démons interviennent dans les consultations divinatoires pour tromper les hommes et les détourner de la recherche du vrai Dieu.

4.2.2. *La persécution de Dioclétien*

L'affrontement des haruspices et des chrétiens s'est cristallisé lors d'un sacrifice en présence de Dioclétien à Antioche entre 295 et 301. L'incident est raconté par Lactance dans « Les institutions divines » et « De la mort des persécuteurs ». L'empereur faisait procéder à un sacrifice et demanda aux haruspices d'examiner le foie des animaux offerts. Les haruspices répondirent qu'ils ne décelaient aucun signe et en conclurent que les dieux refusaient de répondre. C'est alors qu'intervint le chef des haruspices qui donna comme explication de ce silence la présence de serviteurs chrétiens qui avaient fait un signe de croix pendant la cérémonie. Dioclétien ordonna alors à tous les participants et à tout le personnel du palais, puis aux soldats présents, de sacrifier sous peine d'être fouetté et exclu de l'armée. C'est le début de la Grande Persécution de 303. Les haruspices ont donc voulu porter un coup d'arrêt à l'influence grandissante des chrétiens et ont pris en main la défense du paganisme. Leur résistance antichrétienne a été plus forte que celle des sénateurs qui étaient unis dans un syncrétisme évoluant vers le monothéisme solaire. Les haruspices quant à eux s'en tenaient au strict principe du vieux polythéisme. Mais leur victoire fut de courte durée.

4.2.3. *La défaite juridique*

Avec Constantin converti au christianisme se mit en place une législation défavorable aux haruspices, vus comme des ennemis de l'intérieur. Cette législation s'est progressivement durcie.

-Premier acte en 313. Un édit de Constantin interdit à tout haruspice de pénétrer dans une demeure privée sous peine d'être brûlé vif. On ne peut donc pas recourir à un haruspice dans un cadre privé sans témoin et hors de tout contrôle. Mais on peut toujours faire appel à eux dans les rites publics lorsque c'est utile pour l'intérêt de l'État. Cependant des lois de 319 et 320 confondent les haruspices publics et privés. Les haruspices disparaissent alors des textes épigraphiques et littéraires.

-L'interdiction s'aggrava sous les successeurs de Constantin. Constance II, son fils, publia des édits qui condamnaient toute forme de divination. « Que se taise à jamais toute curiosité en matière de divination ». Sont donc interdits les haruspices, les augures, les astrologues, les interprètes des songes. Le consultant et les devins sont passibles de la mort par l'épée.

-Après le règne de Julien l'Apostat (361-363), favorable au paganisme et à la divination, qui n'a été qu'un répit provisoire, la répression fut renforcée. En 381 Gratien et Théodose interdirent les sacrifices faits « dans le but de découvrir ce qui doit rester inconnu » sous peine de tortures et de mort. Enfin Théodose en 391-392 prit trois décrets qui interdirent les sacrifices et la consultation des entrailles, considérée comme un crime de lèse-majesté même si on ne s'enquiert de rien sur l'empereur. Il y eut bien par la suite des tentatives pour sauver les haruspices convaincus avec l'aide de chrétiens de pouvoir sauver Rome. Mais au début du V^e siècle on ne trouve plus que des haruspices privés réfugiés dans les campagnes.

Dans l'Antiquité romaine un grand débat philosophique sur la divination a donc existé. Ce débat mettait aux prises les tenants d'une emprise totale des dieux sur les hommes et ceux de la liberté de l'homme. Car la grande originalité est que, contrairement aux Grecs, pour qui la réponse des dieux est une fatalité, le Romain reste libre de ses entreprises puisqu'il peut, de toute façon, faire comme s'il n'avait pas consulté les dieux. Le résultat d'une consultation a beaucoup moins d'importance que l'accomplissement de la cérémonie. Le magistrat accomplit scrupuleusement les rites prescrits mais n'est pas tenu d'ajouter foi à la divination. De toute manière, on sait que les haruspices ou les Livres Sibyllins sont d'origine étrangère et qu'on peut donc les juger en toute

indépendance d'esprit. Le débat sur la divination romaine déborde donc sur la compréhension de la religion. La religion romaine n'est pas dominée par la crainte des dieux. Elle est fondée sur la confiance et permet de comprendre les dieux, de diriger l'action de l'homme, principalement l'action de la cité. C'est en ce sens qu'on a pu dire que la religion romaine garantissait la liberté et la dignité et qu'elle était une « religion sociale ».

On ne peut donc pas faire de la divination romaine une sorte de superstition. Le superstitieux pense que les dieux sont mauvais, jaloux et tyranniques. Il en tire donc des comportements serviles et voit dans le moindre événement de la vie quotidienne autant de présages défavorables qu'il faut conjurer. On le voit dans le portrait que le philosophe grec Théophraste a fait du superstitieux, vers l'an 300 av. J. C, dans ses *Caractères* (n° 16). Le superstitieux est un « obsessionnel compulsif ». Si une belette traverse une route, le superstitieux s'arrête, laisse passer quelqu'un ou jette trois pierres par-dessus le chemin. Si une souris ronge un sac de farine, il faut l'amener chez le cordonnier pour qu'il le ravaude ou offrir un sacrifice expiatoire. Si le superstitieux rencontre un homme qui porte des ails, il se lave de la tête aux pieds et met autour de lui une ceinture faite avec le cadavre d'un chiot.

Le débat sur la divination à Rome touche également à ses rapports avec la politique. Non seulement parce qu'on accuse la divination de manipulation, mais surtout parce qu'il existe une divination propre à l'homme politique. Il n'est pas devin mais il doit prévoir l'évolution des événements. Par exemple, il doit connaître la nature des différents régimes et les lois qui président à leur naissance ou à leur destruction. Mais ce n'est pas la mantique qui informe l'homme politique, c'est une prévision rationnelle appelée *providentia*. Selon une formule cicéronienne : « Le meilleur devin est l'homme habile à conjecturer ». L'homme politique ne prévoit pas l'avenir d'après le vol ou le chant des oiseaux. Il observe d'autres signes qui comportent moins d'obscurités ou de risques d'erreurs. On a donc ici l'ébauche d'une prospective et d'une science du futur. L'avenir est inconnaissable mais la prospective peut rendre compte des prévisions.

BIBLIOGRAPHIE

- Cicéron, *De la divination*, trad. J. Kany-Turpin, Flammarion 2004
- A. Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination dans l'Antiquité*, t. 4, Paris 1882
- F. Guillaumont, *Philosophe et augure. Recherches sur la théorie cicéronienne de la divination*, coll. Latomus 184, Bruxelles 1984
- id., *De divinatione de Cicéron et les théories antiques de la divination*, coll. Latomus 298, Bruxelles 2006
- M. L. Haack, *Les haruspices dans le monde romain*, Bordeaux 2003